



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 9 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« **Embauche PME** », une nouvelle aide à l'embauche
pour les petites et moyennes entreprises (PME)

Réunion d'information le 11 février 2016 à 18h – espace Ouvèze à Privas

Le 18 janvier dernier, à l'occasion des vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi, le président de la République a présenté le plan d'urgence contre le chômage. L'objectif est de faciliter l'embauche des moins qualifiés en 2016 et d'augmenter l'offre et le nombre de formations.

Aussi, le Gouvernement a lancé des réformes à mettre en œuvre rapidement et un plan d'urgence comportant des actions de formation pour **satisfaire les besoins des entreprises et des mesures de soutien à l'embauche dans les PME.**

En Ardèche, ce nouveau dispositif ainsi que toutes les mesures déjà engagées en faveur de l'emploi seront présentés aux élus, à leurs collectivités, aux entreprises et aux associations, à l'occasion d'une réunion d'information organisée :

le jeudi 11 février 2016 à 18 heures, à l'espace Ouvèze à Privas.

Cette rencontre sera précédée d'un **échange avec la presse à 17h45.**

Depuis 2012, des mesures fortes pour améliorer l'emploi des moins qualifiés à travers le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité et de solidarité (pour les volets affectant le coût du travail proche du Smic) ont été mises en place.

Le dispositif "Embauche PME" vient renforcer ces mesures pour soutenir l'embauche : **depuis le 18 janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016**, les PME de moins de 250 salariés, embauchant un salarié à temps plein et rémunéré entre 1 et 1,3 fois le Smic, pourront bénéficier pendant deux ans d'une aide forfaitaire de 2 000 euros par an, soit 4 000 euros au total.

En complément des contrats aidés ainsi que de toutes les mesures déjà prises en faveur de l'emploi, ce plan vise notamment à :

- Faciliter les embauches
- Relancer l'activité économique et l'emploi
- Développer de nouvelles chances pour les salariés
- Lever les freins à l'entrepreneuriat

Par ailleurs, soutenir les jeunes, seniors et demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an qui peinent à retrouver le chemin de l'emploi, est l'objectif des contrats aidés, contrat gagnant-gagnant pour l'employeur comme pour le salarié. Conclues entre l'État, l'employeur et le salarié, ils facilitent l'accès au travail des personnes éloignées de l'emploi, consolident la formation et renforcent leur employabilité.

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats initiative emploi (CIE), les emplois d'avenir (EAV), la garantie jeunes et les contrats en alternance sont des tremplins pour des personnes en rupture, peu ou pas diplômées, seniors ou jeunes, travailleurs handicapés... Ils sont aussi avantageux pour les entreprises qui s'engagent dans cette démarche puisqu'une partie du salaire ou allocation est prise en charge par l'État. Ces mesures incitent de nombreuses associations, collectivités et entreprises à recruter.

Pour tout complément d'information : Daniel BOUSSIT, Directeur de l'Unité Départementale de la DIRECCTE daniel.boussit@direccte.gouv.fr : 04 75 66 74 79

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

